



Environnement
Canada
Division des évaluations
environnementales et des
affaires autochtones

Environment
Canada
Environmental Assessment and
Aboriginal Affairs Division

Sainte-Foy, 5 juillet 2007

Monsieur Alain Bourgeois
Agence canadienne d'évaluation
environnementale
Bureau régional du Québec
1141, route de l'Église, 2e étage
Sainte-Foy, Québec, G1V 4B8

Votre réf.

Notre réf.
4191-15-F31

Objet : Construction d'une mini-centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin (chutes Thompson)

Monsieur,

En réponse à votre lettre datée du 22 mai 2007, portant sur l'examen de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet de construction d'une mini-centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin. Nous avons analysé le rapport selon nos champs de compétence notamment les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et les milieux humides et nous vous transmettons notre avis.

Le document de référence utilisé pour cette analyse est :

- GENIVAR 2007. Aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson, sur la rivière Franquelin. Rapport de GENIVAR à la Société d'Énergie Rivière Franquelin inc. 191 p. et annexes.

Selon l'information que nous détenons, les renseignements qui se trouvent dans le rapport d'étude d'impact sur l'environnement, liés aux espèces en péril semblent être complets et valables. Voici nos avis concernant les oiseaux migrateurs et les milieux humides.

Oiseaux migrateurs :

Contexte :

La description de l'avifaune est basée sur des renseignements provenant de différentes sources telles que le Club d'ornithologie de la Manicouagan, le MRNF et l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Des inventaires ont également été réalisés en 2006 à l'intérieur de la zone d'étude élargie dans le cadre d'un autre projet. Nous avons peu d'information concernant ces inventaires, le rapport d'inventaire n'étant pas disponible. Les inventaires semblent avoir été réalisés au printemps (page 92 du rapport) et/ou à l'été (page 93 du rapport) 2006. Afin d'effectuer la description de la faune aviaire qui se trouve sur le site à l'étude, le promoteur a extrapolé les données de ces inventaires au présent projet. Selon lui, les caractéristiques des peuplements retrouvés sur la carte écoforestière portent à croire que les habitats sont similaires à ceux échantillonnés.

Recommandations :

Nous déplorons le fait qu'aucun inventaire n'est été réalisé pour ce projet et plus particulièrement pour le territoire où le bief sera créé. Sa création ainsi que celles des autres infrastructures induiront une perte d'habitats pour l'avifaune qui aurait dû être évaluée de façon plus exhaustive. De plus, l'information disponible est peu détaillée et ne permet pas d'évaluer la qualité des inventaires. Cependant, puisqu'il n'y a aucune mention d'espèce en péril, aucune mention de colonie d'oiseaux et aucune aire de concentration d'oiseaux aquatiques à proximité du site, nos experts sont d'avis que le projet, tel décrit, ne soulève pas de préoccupations particulières.

En l'absence de données d'inventaire spécifiques au projet et pour assurer la conformité aux dispositions en vigueur pour la protection des oiseaux migrateurs, nous recommandons de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre toutes les mesures d'atténuation proposées par le promoteur;
- Dans la mesure du possible :
 - Laisser la régénération en place au moment du déboisement;
 - Limiter le déboisement aux superficies nécessaires;
 - Décaper seulement les aires nécessaires et restaurer les aires temporaires immédiatement après la phase de construction afin de limiter les surfaces laissées à nu;
 - Restaurer les aires de travail avec des espèces indigènes afin de permettre au couvert forestier de se refermer rapidement.
- Le calendrier des travaux, des activités de déboisement sont prévues (30 avril au 15 juillet), en partie, durant la période de nidification de la faune aviaire (du 1^{er} mai au 31 août). Durant cette période, ces activités peuvent provoquer des impacts négatifs sur la nidification des oiseaux migrateurs, entre autres du dérangement, la destruction de nids et d'œufs et la mort de nichées ou d'oiseaux. Nous rappelons au promoteur que selon l'article 6 du *Règlement sur les oiseaux migrateur*, il est interdit « de tuer, de déranger, de détruire ou de prendre un nid (...) d'un oiseau migrateur ». Ainsi, nous considérons que la meilleure façon de réduire les impacts et de se conformer au règlement, est d'éviter la période de nidification des oiseaux pour les activités qui risquent d'entrer en conflit avec ces derniers.

Terres humides :

Recommandation :

En ce qui concerne les terres humides, nous nous référons à la *politique fédérale sur la conservation des terres humides* adoptées en 1991 dont l'objectif est de favoriser la conservation des terres humides du Canada pour maintenir leurs fonctions écologiques et socio-économiques, pour le présent et le futur. Cette politique préconise de prévenir toute perte nette de fonctions des terres humides dans les situations suivantes :

- terrains et eaux relevant de la compétence du fédérale;
- zones où la perte des terres humides a atteint de niveaux critiques
- zones où les terres humides sont désignées importantes

Strictement parlant, la politique n'identifie pas d'exigence spéciale pour les cas suivants :

- terres privées ou publiques de juridiction provinciale ou locale
- terres humides dans des zones où la perte n'a pas atteint un niveau critique
- terres humides non désignées comme importantes.

Dans ces circonstances, Environnement Canada conseille que toutes les terres humides devraient être considérées importantes et suggère que le maintien des fonctions des terres humides est une bonne pratique environnementale.

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Monsieur Bourgeois, mes sentiments les plus distingués.



Stéfanie Larouche-Boutin,
Analyste en évaluation environnementale
Section des évaluations environnementales,
Division des activités de protection de l'environnement (DAPE)
Environnement Canada
stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca

c.c

Alain Kemp, Pêches et Océans Canada
Mélanie Sanschagrin, Transports Canada
Louis Breton, Environnement Canada
Daniel Bergeron, Environnement Canada